

**Extrait du Registre des délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 24

Séance du 08 septembre 2008
sous la présidence de M. J.Marie HAAS

Votants présents : 21

M.Jean-Marie HAAS, Mme Marie-Line WEISS, M Joseph GOETZ, M Armand BRACONNIER, M Charles SCHLOSSER, M Alfred KREISS, M Jean WEISBECKER, M Jean-Louis BERTRAND, M François RUTSCH, M Nestor CONUECAR, M Christophe SCHERTZ, M Roger ISEL, M Dominique PREVOT, M Robert RICHERT, M Willy MEYER, Mme Mireille CABIROL DE ST GOERGES, M Charles MEYER-KUHN, M Alphonse SIBLER, M. Jean MULLER, Mme Evelyne FISCHER.

Invités présents : M Edmond FABACHER, Maire de KUTZENHAUSEN, M Jacques LOBSTEIN, Maire de LANGENSOULTZBACH, sans droit au vote.

Etait également présent : M FEIG Dominique, délégué de MORSEBRONN.

Absents : 4

M Alphonse ATZENHOFFER, M Thierry FUCHS, représenté par M. Alfred THALMANN, M Etienne MARTIN, M Charles MEYER.

DEL. N° 08/2008Bureau

OBJET : Subventions classes de découvertes - collège de Mertzwiller.

- Vu la demande de subvention du 17 juin 2008 du collège Jacques Tati de MERTZWILLER, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour de ski à MORZINE et séjour audiovisuel à WINGEN,
- VU la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,
- VU la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,
- VU les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

● décide de reconduire le dispositif d'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, uniquement pour les élèves du territoire de la vallée de la Sauer, soit :

Collège Jacques Tati de MERTZWILLER :

- Séjour ski à MORZINE : 5 élèves pendant 7 jours :

(5 x 7 x 3 € = 105 €)

- Séjour audiovisuel à WINGEN : 5 élèves pendant 8 jours :

(5 x 8 x 3 € = 120 €)



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 15 septembre 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Jean Marie HAAS

